



Association des Joueuses et Joueurs de Rôles de l'Outaouais
Avis de convocation

Assemblée Générale Annuelle (AGA) 2015

Le dimanche 28 février 2015, 13h
Au centre communautaire Le Baron
104, rue du Barry
Gatineau (Québec)

Chers membres,

Une autre année s'est terminée afin de faire place à la suivante. Ce n'est pas un secret pour personne; l'année 2015 ne fut pas des plus faciles! Malgré la qualité des activités offertes tout au long de l'année, la lourdeur des tâches administratives et l'ampleur des attentes envers les membres du CA commençaient à avoir raison de la motivation chez certains d'entre nous. Par contre, telle une lumière au bout du tunnel, le symposium en novembre dernier est venu apporter des pistes de solutions qui devraient grandement améliorer les choses dès l'année 2016!

Lors de cet AGA, nous aurons beaucoup à vous dire (vous trouverez l'ordre du jour officiel ci-joint). En effet, nous vous y présenterons nos différentes suggestions servant à assurer la viabilité de l'association pour les prochaines années, en plus de faire quelques propositions de modifications à nos règlements administratifs. Bref, il sera aussi important qu'instructif de venir nous rencontrer le 28 février prochain afin de faire valoir vos opinions et votre droit de vote. Après tout, l'AJJRO appartient aussi à chacun d'entre vous!

Comme les années passées, un tirage aura lieu afin de remettre des prix aux bénévoles qui ont donné de leur temps en s'impliquant lors d'une activité hors GN. Ceci est une gracieuseté de nos différents commanditaires!

Pour terminer, du café, du thé et des petites collations seront également servies. Nous vous attendons en grand nombre!

Louis Fontaine
Vice-président, AJJRO

Ordre du jour, Assemblée Générale Annuelle 2016

1. Ouverture par le président du conseil d'administration
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2015
6. Retour sur l'année 2015
 - a. Grandeurs Nature
 - b. Guerre inter-associations
 - c. Participation aux événements communautaires
 - d. Symposium
7. Terrain de Saint-André
8. Organisations membres
9. Approbation des états financiers pour l'année 2015-2016
10. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2016-2017
11. Modification aux règlements administratifs de l'AJJRO
 - a. Article 5.1: Changer le terme "Bilan financier" pour "États financiers"
 - b. Article 6.1.1: le texte proposé se trouve en Annexe A.
 - c. Article 8: le texte proposé se trouve en Annexe B.
 - d. Article 5.9: le texte proposé se trouve en Annexe C.
12. Dissolution des administrateurs sortants du CA
13. Élection des postes vacants au CA
 - a. Conversation concernant la mémoire corporative et la durée des mandats des postes du CA
 - b. Président(e)
 - c. Vice-président(e)
 - d. Secrétaire
 - e. Trésorier(ère)
 - f. Administrateur(trice), 7 postes disponibles
14. Nomination de vérificateurs
15. Tirage pour les bénévoles de l'année 2015-2016
16. Varia
17. Clôture et ajournement

Annexe A: Modifications à l'article 6.1.1

6.1.1.

Le Conseil d'Administration est composé de 4 à 9 administrateurs élus par l'assemblée générale. Ces administrateurs doivent se voir attribuer les quatre (4) premiers postes ci-dessous, formant le Comité Exécutif, pour que le Conseil soit formé conformément à l'article 5.3:

- Un(e) président(e)
- Un(e) vice-président(e)
- Un(e) secrétaire
- Un(e) trésorier(ère)
- Jusqu'à cinq (5) administrateurs(trices) de l'Association.

Annexe B: Modifications à l'article 8

8.1. Président
inchangé

8.2. Vice-président
inchangé

8.3. Secrétaire

Le secrétaire a la garde des archives et des documents administratifs. Il donne, conformément au règlement, les avis requis pour la tenue des assemblées générales, des réunions du conseil et en dresse les procès-verbaux.

Ajout, tiré du rôle d'administrateur aux communications:

Il est aussi responsable de la diffusion des procès-verbaux et toute autre communication officielle, excluant celles en lien avec les commanditaires et bailleurs de fonds de l'Association.

8.4. Trésorier
inchangé

8.5. Administrateurs

Les administrateurs sont responsables de la communication à interne de l'Association. Ils vont transiger principalement avec les membres, organisations membres et participants aux activités.

Ils supervisent étroitement les activités organisées sous la responsabilité financière de l'Association, développent le calendrier d'événements de l'Association et gèrent la sélection des activités. Ils veillent à mettre à la disposition des organisateurs d'activités les outils et références disponibles.

Ils sont aussi responsables de faire la communication sur le site web de la part du Conseil d'administration.

Ils prennent en charge les opérations et activités de levées de fonds de l'association, et sont aussi responsables de contacter des commanditaires potentiels et établir des partenariats, avec l'accord du conseil d'administration.

Annexe C: Modifications à l'article 5.9

5.9. Procédure d'élection pour les administrateurs

5.9.1. Les postes suivants sont mis en élection à toutes les années paires, lors de l'Assemblée Générale Annuelle:

5.9.1.1: Présidence

5.9.1.2: Trésorerie

5.9.1.3: Trois postes d'administrateurs

5.9.2. Les postes suivants sont mis en élection à toutes les années impaires, lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

5.9.2.1: Vice-Présidence

5.9.2.2: Secrétariat

5.9.2.3: Deux postes d'administrateurs

5.9.3 et ss.: [inchangé]